

Section 1 – Identification de la fonction

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Programmeur-analyste	8100	Direction Systèmes d'information et Bureautique

Section 2 – Sommaire de la fonction

Collaborer au développement et à l'entretien de systèmes informatiques en effectuant des travaux d'analyse, de documentation, de programmation et de mise en épreuve.

Section 3 – Description des tâches

1. Définit ou clarifie les besoins des usagers relatifs aux systèmes informatiques et participe, s'il y a lieu, aux réunions avec ces derniers.
2. Effectue les travaux d'analyse organique nécessaires à la réalisation de mandats de développement et d'entretien de systèmes informatiques.
3. Documente, selon les normes établies, les systèmes informatiques au niveau de leur logistique, leur fonctionnement et leur utilisation pour en faciliter l'usage.
4. Conçoit et codifie des programmes avec l'atelier de développement implanté à la Société, met au point des échantillons de données d'entrée et réalise les essais afin de s'assurer de leur valeur et de leur efficacité.
5. Fournit aux usagers le support technique et l'information requise lors de l'implantation de programmes ou de systèmes informatiques en s'assurant d'une utilisation optimale et s'assure de leur mise en production.
6. Recherche les causes à l'origine d'anomalies ou de mauvais fonctionnement des programmes utilisés et apporte les correctifs qui s'imposent.
7. Effectue l'ensemble des activités relatives à la maintenance de systèmes informatiques afin qu'ils soient opérationnels au maximum de leurs capacités.
8. Participe aux essais de nouveaux logiciels à partir d'outils existants.
9. Effectue l'intégration des nouveaux utilitaires et outils dans l'atelier de développement. Définit, de concert avec l'analyste, le meilleur moyen d'appliquer la sécurité et en assurer la réalisation.

Section 1 – Identification de la fonction (suite)

Titre de la fonction	Code	Unité administrative
Programmeur-analyste	8100	Direction Systèmes d'information et Bureautique

Section 3 – Description des tâches (suite)

Cette description reflète les éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

ÉVALUATION

FACTEURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOTAL	CLASSE
	4	6	4	3	5	4	4	1	1	5	4	5	1		
	180	120	40	22	80	66	80	13	13	40	14	140	8	816	11

APPROBATION

S.E.S.I.Q., section locale 2929 du S.C.F.P.	SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	DATE
<i>Hélène Simard</i>	<i>[Signature]</i>	21-04-2005